

DEPARTEMENT  
DES ARDENNES  
ARRONDISSEMENT DE  
VOUZIERS  
VILLE DE  
VOUZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2021/031

Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2021

En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

**Objet : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Vu le budget primitif 2021,

Considérant que par délibération 2020/121 du conseil municipal en date du 15 décembre 2020, la ville de Vouziers a consenti une avance de 10 000 € (dix mille euros) pour assurer la fluidité à la trésorerie du CCAS,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2021,

**Entendu l'exposé du Maire,**

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, les modalités de mise à disposition du personnel au CCAS seront régularisées via la signature d'une convention de mise à disposition.

Cela signifie que les charges salariales du CCAS seront désormais imputées sur le budget du CCAS et non plus sur le budget général de la commune. Ce montant représente 51 000€ pour l'année 2021.

Par conséquent, il est proposé de passer la subvention du CCAS de 30 000€ en 2020 à 81 000€ en 2021.

**Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- 1) D'attribuer une subvention de 81 000 € au CCAS de Vouziers,
- 2) D'imputer la dépense à l'article 657362 du budget,
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

L'avance sur subvention de 10 000 € sera déduite de la subvention attribuée.

Fait en mairie le 06 avril 2021

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Il est certifié exécutoire.

Le Maire,

Yann DUGARD

Le Maire

Yann DUGARD

